



**MUNICIPALITÉ DE CHESTERVILLE
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

AVIS PUBLIC

(ENTRÉE EN VIGUEUR)
Règlement 271 N.S.

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le 1^{er} juin 2026, le Conseil municipal a adopté le RÈGLEMENT NUMÉRO 271 N.S. établissant la tarification applicable à la collecte des plastiques agricoles.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et toute personne intéressée peut le consulter au bureau municipal ou sur le site internet de la susdite municipalité. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À Chesterville, ce 3^e jour de juin 2026.

Joanne Giguère,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Joanne Giguère, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Chesterville, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci annexé en en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil (bureau municipal et site internet), ce 3^e jour de juin 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 3^e jour de juin 2026.

Joanne Giguère,
Directrice générale et greffière-trésorière